

DL CCP du 14 octobre 2021

Déclaration liminaire de la CCP des agents dits «Berkani» du 14 octobre 2021

12 postes fermés et 2 agentes inaptes à 61 ans.

On ne peut qu'être amers face à cet état, la détérioration à la DGFIP continue...

La casse est énorme dans les petites villes qui se voient privées de leur proximité avec la DGFIP.

C'est très étrange cette différence de langage qu'on essaye de nous faire accepter ! En effet, la définition du mot proximité est "situation d'une chose qu'est à peu de distance, qui est proche, contiguë voire tout près.

À la DGFIP il y a une différence entre la rhétorique et la pratique ou peut être que les directeurs n'ont pas le même dictionnaire que les agents et les usagers.

Pouvez vous nous donner, si ce n'est pas le cas, la définition de proximité au sens DGFIP ?

Nous avons comme l'impression d'être bernés !!!

Ce que nous constatons, en tout cas, c'est le résultat de ces mesures. Et la proximité que nous en retirons, c'est nos licenciements qui sont effectivement tout près.

Avec comme conséquences pour certaines d'entre nous une retraite proche du minimum vieillesse qui sera amputée de quelques années.

L'ensemble des réformes subies et encore à venir, créent chez les agents « berkanis » un stress supplémentaire qui accentue les conséquences sur leur état de santé alors que leurs missions l'aggravent déjà.

Pour la CGT Finances Publiques, la crise Covid a démontré qu'il fallait être proche des agents ayant des métiers à risque. Il est nécessaire de reprendre rapidement le cycle de ces visites médicales annuelles en mettant l'accent sur les TMS (Troubles Musculo Squelettique) spécifiques pour ces agents.

Suite à la revalorisation du SMIC, le gouvernement a acté une révision des grilles de catégorie C ainsi qu'une bonification d'un an pour les agents dépendant de celles-ci. Nous vous rappelons que dans la mesure du possible les avenants doivent être signés avant le 1er janvier afin que les effets de cette revalorisation soit effectifs dès la première paye de janvier.

Enfin, nous nous félicitons que désormais dans chaque entretien soit abordé le problème des CPF (Compte Personnel de Formation). Cependant, nous nous interrogeons sur la formation des agents berkanis pendant leurs carrières au sein de la DGFIP.

En effet, celle-ci ne doit pas être "a bene placito" des chefs de services qui ne voient que la corrélation mission-formation et non pas l'aide à l'évolution de carrière des agents.

Comment peut-on refuser une formation sur des outils informatiques au motif qu'on utilise un balai ?

C'est encore malheureusement le cas dans certains services de la DGFIP.

Pour la CGT Finances Publiques, la formation doit être obligatoirement abordée à l'appui des catalogues locaux et nationaux de formation dans l'entretien d'évaluation annuelle. Elle doit surtout être concrétisée.